



*Réunion du 29 novembre 2017 du :*

## **Conseil Communal de Durbuy**

### **Compte rendu citoyen.**

Nous sommes fin novembre, c'est la mort dans l'âme que les candidats de la liste citoyenne *Changer ? Changeons !* sont réunis, ainsi que prévus, dans le parc communal de la ville, pour ce qui devait être un évènement pour Durbuy, mais plus particulièrement pour la démocratie locale, nous avons informé les autorités compétentes que nous serions présents au conseil avec l'intention de filmer les débats et de les retransmettre en différé sur YouTube, sans commentaire, sans retouche aux images capturées et ces dernières ne montrant que la table du conseil et ses membres !

Nous avons fait un communiqué de presse définissant clairement notre objectif citoyen, les gens doivent savoir comment la commune fonctionne, ce qu'il s'y passe, et notamment lors des réunions publiques des édiles de la ville.

Le bourgmestre, dans une interview du 28 novembre 2017, ayant signalé que cela faisait partie de l'évolution technologique, et qu'il ne s'y opposerait pas. Mais surprise, mais cela doit-il vraiment nous étonner, le lendemain et veille du conseil, un courriel de la commune m'est parvenu, le premier magistrat de la ville s'est ravisé et m'informe officiellement qu'il nous serait interdit de filmer !!!

C'est ce que je nomme l'esprit girouette, quel beau respect démocratique, quelle belle démonstration du droit à l'information des citoyens de cette ville, mais cela doit-il vraiment nous étonner, car après tout, sortir des clous, de nos jours, le monde politique ne fait que cela. C'est du grain à moudre pour la presse, des occasions de s'affronter pour les partis, et au final, l'embrouille est tellement épaisse que même à la lumière de la raison, on n'y verrait pas plus clair. En fait, la transparence est plus opaque que ce que l'on n'en savait déjà, en conséquence, je me pose la question de savoir réellement pourquoi il faut à tout prix empêcher les Durbuysiennes et les Durbuysiens de savoir ? En revient-on à la féodalité où il était coutume de maintenir le peuple dans l'ignorance ? Le fait d'avoir un magnifique château à Durbuy vieille ville ne concède plus ce droit d'un autre âge ! Alors, qui a-t-il qui ne puisse être vu ou entendu dans un débat public, rien, c'est public, que risque-t-on de découvrir, rien, c'est entré libre... sauf pour l'objectif d'une caméra. L'immortalité numérique est-elle si dangereuse ? Il faut en déduire que oui, si un jour, je croise Bill Gates ou Mark Zuckerberg, je poserai la question.

Laisser le peuple dans un maximum d'ignorance, voilà ce qui importe, moins le public sait, moins il connaît, mieux il est maîtrisé. Liberté, Égalité, Fraternité, il ne faut pas se tromper, ce n'est pas dans notre pays, dans nos régions, dans nos villages, ce n'est pas du blanc bleu belge.

Cette si belle idée de la démocratie que l'on se fait, est une illusion, elle le restera tant que le citoyen n'y sera pas impliqué réellement et durablement, c'est ce que nous appelons dans notre mouvement, la démocratie participative, nous vous disons : parler, car nous vous écoutons. Écouter, car nous vous répondrons !

Mon éducation est à revoir, ma culture générale a besoin d'une mise à jour, la franchise de l'homme politique n'est qu'un habit de mots choisis par circonstance, un peu comme le blanc au mariage et le noir à la mort ! Mais hélas, tout n'est pas blanc ou noir, tout n'est pas parfait, la parole unique n'est pas ce dont les gens ont besoin, la pensée unique n'est pas la réflexion universelle de l'humain, le libre-arbitre existe, alors aujourd'hui, je dis non, cela ne va plus, l'enfumage et les phrases clichés, c'est fini, il est temps que le politique respecte le citoyen, car dans ce pays le citoyen à le respect de ses institutions. Alors stop. Il faut réfléchir au mal qui est fait et au bien qui pourrait l'être, et pour cela, il suffit de le vouloir pour le bien commun, alors les élus, ouvrez vos livres, vos PV, comme nous, nous ouvrons nos cœurs et vous disons nos espérances.

Pourquoi interdire de filmer, alors que cette action n'est nullement contraire à la réglementation communale (inexistante sur le sujet, si je ne m'abuse) et par ailleurs, rien dans le code de la démocratie locale, rien dans l'ensemble des textes que j'ai longuement consultés ne prévoit cette interdiction, à l'exception d'une règle de modulation de l'action. On relève qu'en effet, le 06 juillet 2016, le ministre compétent déclarait devant l'assemblée du Parlement de Wallonie :

*« Suite au cas particulier qui s'est présenté dans une commune, j'ai pu rappeler au Parlement wallon qu'interdire la prise d'images et de son durant les séances du Conseil communal est contraire à la philosophie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. Et ce, sur base de 2 principes : les séances du Conseil sont publiques ; la jurisprudence considère que les personnages publics – dont font évidemment partie les hommes et femmes politiques – ont donné une autorisation tacite en ce qui concerne l'utilisation de leur image ».*

Pour l'instant, je vais en rester là, mais nous y reviendrons en fin de compte-rendu, car vous devez savoir, et vous saurez... Car je dirais.

Le Conseil se réunissant plutôt qu'à l'ordinaire, peut-être vu l'ordre du jour hyper chargé, peut-être le froid est-il en cause, peut-être autre chose, mais le conseil sera entamé à 19 h 00 précise, il faut savoir que 40 points (hors ajout de dernières minutes) sont prévus en séance publique, et 37 à huis clos, ceci expliquant probablement l'avancement d'une heure.

Voici 18 h 45, c'est pour moi l'heure idéale pour me rendre dans la salle du conseil, en ce qui me concerne, il me suffit de me poser sur un siège et d'attendre que nos élus locaux arrivent.

A leurs entrées, de la majorité, comme de l'opposition, certains me saluent très courtoisement, d'autres pas, certains s'étonnent de me voir vêtu de pied en cap en noir ! Il faut dire que cette manière de m'habiller correspond à la tristesse que je ressens au plus profond de mon être d'avoir reçu l'interdit de filmer dans la salle où se joue les enjeux économiques, sociaux, culturels... de la cité dans cette grand-messe que l'on nomme "Conseil communal". Aujourd'hui, je suis blessé dans mon droit de citoyen, dans ma liberté d'expression, dans mes choix, dans mes décisions. Blessé, mais pas tué, il en faut beaucoup plus.

Et ce plus arrive en la personne de l'ancien bourgmestre Monsieur Mottet, qui me tendant la main que je saisis vigoureusement selon mon habitude, me dit fort et clair, avec l'intention visible d'être entendu par d'autres, je le cite « Cela commence à bien faire, vous nous emmerdez ! ». Évidemment, le très bref instant de stupeur passé, j'ai fait gentiment et courtoisement observer au conseiller Mottet, que j'avais toujours été très respectueux dans mes écrits, et que notre intention de filmer les délibérations, cela s'appelait de la démocratie. Il élude, et à ma grande surprise, je ne le cache pas, il me parle d'une photo d'un pissoir, en me jetant son mépris au visage. Il s'agissait en fait d'une allusion à la démarche satirique

de Marc Blasband du collectif SOS Durbuy, à propos de l'exposition Marcel Duchamp et de son célèbre urinoir. Pourquoi le pissoir de l'un serait-il une œuvre d'art et chez l'autre une insulte visuelle, presque un attentat aux bonnes mœurs ou simplement une critique odieuse ?

Pour l'élu, l'initiative de montrer des urinoirs est probablement réservée à des Duchamp <https://goo.gl/VpZLEP> ou des Mick Jagger <https://goo.gl/x2DZa9> ?

Célébrités, donc, permissivités (au besoin : réf (*Tolérance excessive conduisant à la suppression des contraintes morales et des interdits* : <https://goo.gl/PZE8ND> ))

Mais non, vous n'aurez pas ma démocratie, j'y tiens, elle est mienne, mais aussi celle de Marc Blasband et de toutes et tous.

Je passe sur la brève suite de notre différend, l'homme devait certainement être fatigué, il faut dire qu'il était déjà 19 h 05. Ceci étant dit, je ne peux m'empêcher de m'étonner sur la méconnaissance de la liberté d'expression de Monsieur Mottet, car en fait il s'agit bel et bien de cela, je trouve fort étrange, pour cet homme aussi cultivé, pour cet animal politique qui connaît si bien les langues endogènes, de s'offusquer d'une simple satire ? Il ne lit certainement pas Charly Hebdo !

L'incident, si incident, il en est, est clos sur une poignée de main plutôt franche, après que je lui aie fait toutefois observer qu'il se trompait de cible. Pauvre Marc, il n'était pas encore arrivé. Et moi, toujours blessé, pas encore tué, car c'est vraiment beaucoup, beaucoup plus qu'il en faut.

Le Maire fait son entrée, ce qui signifie que la séance va commencer, je suis dans les starting-blocks, près à écrire sur mon smartphone, comme à mon habitude.

Le bourgmestre s'installe dans son siège de président du conseil pour l'avant-dernière fois de cette année 2017, il discute brièvement avec le DG Henri Mailleux, et enfin ouvre la séance.

Il excuse Nathalie Cornet, absente, demande si des observations sur le précédent PV son à formulées ? Le silence lui fait réponse. Il prononce quelques mots que malheureusement, je n'ai pas compris, il signale alors que les points 8, 37 & 40 sont retirés, et deux points ajoutés à l'ODJ dans les formes prescrites.

La séance peut enfin commencer.

**Point 1** : Rénovation urbaine de Barvaux, adoption du dossier.

Un PPS sera présenté par Monsieur Rahir du Bureau Agua, qui précise qu'il tentera l'exercice sur les ¾ h qui lui sont impartis.

Pour éviter une relation approximative de la démonstration, je vous renvoie à l'excellent article de Julien Bil sur le lien suivant : <https://goo.gl/4a3t8Z>

après la présentation, le maire demande si des questions doivent être émises, et Laurence Le Bussy revient une fois encore sur le projet de la construction d'une banque CBC sur le terrain de ce qui est pour l'instant mieux connu sous la dénomination de parking du Grillon (face à la Poste et la FMSS). Elle n'en démord pas, le nouvel édifice refermera la visibilité de cette entrée de Barvaux, Monsieur Rahir réplique que les gens se plaignent que les terrains ou des bâtiments ont été démolis deviennent des parkings ! (NDR : curieuse réponse ?). Le maire intervient alors pour faire observer que l'espace apparaît comme un chancre (NDR : ?) et que la construction prévue masquera ainsi les arrières apparents des bâtiments voisins (NDR : on balaye sous le tapis).

Il est encore précisé que la CBC disposera d'un parking, et qu'en-dehors des heures d'ouverture de la banque, il sera en libre accès, la barrière restera ouverte (NDR : il ne faut plus que convaincre la Poste et la Mutuelle de changer leurs horaires d'ouvertures !). André Tassigny (MR) (NDR : oui, il est présent) recentre le délibéré sur l'accès aux commerces, sur les difficultés de stationnement dans cette zone de Barvaux, l'échevin des travaux rétorque que les premiers arrivés (les enseignants) sont les premiers servis, et Monsieur Bontemps affirme une fois encore que le parking des Grillons est dangereux de par son positionnement à l'abord immédiat d'une grande route et du rond-point. Beaucoup de blablas pour ne rien dire, la banque sera bel et bien construite, l'affaire est entendue depuis pas mal de temps déjà.

(NDR : une personne m'ayant confié que le projet présenté, mis à part une mise à la sauce du jour, était un copié/collé du même déjà débattu voici une dizaine d'années, je ne poserais pas de commentaire à ce sujet, ignorant tout du précédent exposé.)

**Point 2 à 7 :** Les budgets des fabriques d'églises Izier-Ozo, Jenneret, Tohogne & Villers Ste Gertrude & Comptes des fabriques d'églises de Jenneret & Tohogne.

L'échevin des finances présente les chiffres, pas de question.

**Point 8 :** Règlement-taxe délivrance documents administratifs. Modification.

Ce point étant retiré, pas de délibération.

**Point 9 :** Coopérative « Li Terroir ». Souscription de parts C.

L'échevine Véronique Balthazar présente le système de la coopérative, la cheffe de file PS demande s'il y a beaucoup de particuliers inscrits... Pas mal lui est-il répondu.

Une souscription C coûte 500 € (pour un producteur parts A coûts 300 €)

Elle demande s'il y a des promos ? Le MR Tassigny indique que le terroir est très large dans l'échantillonnage présenté, il cite des produits étrangers, ce à quoi l'échevine indique qu'il n'y avait pas assez de local, Monsieur Tassigny précise que la concurrence est déloyale pour le bio, et Madame le Bussy acquiesce. Micheline Têcheur pour Ecolo, demande un développement du bio plus intensif.

Sarah Tessely (liste du bourgmestre) intervient sur demande du mayor pour le Gaal, je n'ai rien compris, sa voix n'étant pas assez haute, der plus elle se trouve face dos au public.

**Point 10 :** Conseil communal des jeunes. Information.

L'échevine Véronique Balthazar de la liste du bourgmestre remercie le conseil communal des jeunes tout fraîchement installé. Ils sont désormais 21 à avoir prêté serment, le 27 octobre.

Monsieur Mottet a ajouté, c'est cela la démocratie, plutôt que des caméras !

**Point 11 :** Subside supracommunalité. Asbl Halle aux Blés Musée d'Art moderne et contemporain.

Subside de 15.000 €

**Point 12 :** Acquisition œuvres d'art. Sculpture « La source de la vie » (Symposium).

Avec 25.000 € de la Province, le projet est sur les rails.

**Point 13 :** AIVE. Remplacement Romuald NINANE.

La conseillère Bénédicte Hentjens (liste du bourgmestre) est nommée.

**Point 14 :** AIVE. Secteur Valorisation et Propreté. Remplacement Romuald NINANE.

La conseillère Bénédicte Hentjens (liste du bourgmestre) est nommée.

**Point 15 :** Fondation SOS Asbl. Remplacement Romuald NINANE.

La conseillère Bénédicte Hentjens (liste du bourgmestre) est nommée.

**Point 16 :** IDELUX Secteur Durbuy. Remplacement Romuald NINANE.

La conseillère Bénédicte Hentjens (liste du bourgmestre) est nommée.

**Point 17 :** La Famennoise. Remplacement Romuald NINANE.

La conseillère Bénédicte Hentjens (liste du bourgmestre) est nommée.

**Point 18 :** VIVALIA. Remplacement Romuald NINANE.

La conseillère Bénédicte Hentjens (liste du bourgmestre) est nommée.

**Point 19** : Commission communale Accueil Temps Libre. Remplacement Romuald NINANE.

La conseillère Bénédicte Hentjens (liste du bourgmestre) est nommée.

**Point 20** : CIESAC (Les Avins). Assemblée générale du 11 décembre 2017.

Pas de questions.

**Point 21** : ORES. Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2017.

Pas de questions

**Point 22** : ORES. Assemblée générale statutaire du 21 décembre 2017.

Pas de questions.

**Point 23** : VIVALIA. Assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2017.

Pas de questions.

**Point 24** : IDELUX. Assemblée générale stratégique du 20 décembre 2017.

Pas de questions.

**Point 25** : IDELUX Finances. Assemblée générale stratégique du 20 décembre 2017.

Pas de questions.

**Point 26** : IDELUX Projets publics. Assemblée générale stratégique du 20 décembre 2017.

Pas de questions.

**Point 27** : IMIO. Assemblée générale du 14 décembre 2017.

Pas de questions.

**Point 28** : Forum de la Mobilité Asbl. Rapport d'activités 2016.

Monsieur Chiffres revient à la parole, on apprendra que l'ASBL compte 10 chauffeurs, 10 véhicules, 5 employés, qu'en 2016 un total de 450.000 km a été parcouru, le versement demandé est de 15.000 €, cela semble être approuvé, pas de question. Monsieur Mottet (liste du bourgmestre) tient à préciser le caractère important du travail réalisé à l'ASBL.

**Point 29** : IDELUX Secteur Durbuy. Rapport d'activités 2016-2017.

Ici, mon audition a encore été défailante, Monsieur Dumoulin, échevin des finances demande l'approbation d'un déficit de 33.000 € Laurence Le Bussy s'étonne de l'importance du montant ? Je n'entends pas la réplique. Mais des pistes de pétanques vont être installées dans les caves de la COD ? (NDR : *cela calmera-t-il le jeu, je l'ignore*) Laurence Le Bussy s'inquiète de la maladie des arbres aux parc des Topiaires, cela semble sous contrôle et une personne de la commune va suivre une formation. L'aspect financier est stable depuis 5 ans. Il est encore question de la piscine, d'une panne de la pompe à chaleur. Etc... Un expert sera consulté, qui et pourquoi ? C'était assez confus.

**Point 30** : MCAE Les Libellules Asbl. Rapport d'activités 2016, budget et comptes 2017.

L'échevine en charge, Cécile Colin (liste du bourgmestre), présente le rapport, tout est régi en "bon père de famille" ou "bonne mère de famille", l'expression utilisée n'est plus fort précise dans ma mémoire et une fois encore, rien n'est commenté par l'opposition.

**Point 31** : Police administrative: règlement sur les gîtes de grande capacité.

Ici, c'est au tour de Madame Laurence Jamagne (cdH) première échevine, de prendre la parole, elle sollicite une réglementation pour les jacuzzis des gîtes pouvant accueillir plus de 14 personnes. Elle demande la mise en place d'une personne relais, car l'accueil n'existe plus depuis l'activation du système

d'entrée par digicode. Une modification de la taxe immondices doit être envisagée, la mise en ordre des gîtes prévoit une période transitoire de même que les demandes de permis ?

**Point 32 :** Sanctions administratives communales. Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire sanctionnateur par la Province. Avenant.

Tout le monde semble d'accord sur 1 sanctionnateur supplémentaire, s'il est payé à la prestation.

**Point 33 :** Régie Foncière. Vente lot 2 Trois Fontaines à Pas-Bayard. Projet d'acte.

45.000 € OK.

**Point 34 :** Régie Foncière. Vente à Barvaux à la CBC. Projet d'acte.

Ici, le bourgmestre prend la parole, il vante l'avantage de l'installation de la CBC sur le terrain de l'ancien hôtel restaurant Le Grillon. 64.000 €, c'est comme cela et pas autrement déclame le mayor, pas de question. (NDR : une affaire déjà entendue ne se discute plus.)

**Point 35 :** Régie Foncière. Vente à Wéris à B. WALTHERY. Projet d'acte.

7.500 € (Natagora biodiversité) OK.

**Point 36 :** PCDR - Maison rurale polyvalente de Villers-Ste-Gertrude. Cahier spécial des charges adapté et nouveaux marchés.

OK, ce sera pour 2018, et il est précisé par Monsieur Bontemps que l'aménagement du parking et du parc communal jouxtant la place du Marché sera accepté (NDR : Chic alors !) Un chiffre peut-être : 1.500.000 € (projet vert)

**Point 37 :** Transformation Pères Oblats. Lot 1. Gros œuvre. Cahier spécial des charges adapté.

Pas de délibération, le point étant retiré, si j'ai bien compris, l'auteur de projet est un peu lent dans la communication de son dossier ?!

**Point 38 :** Projet Be Wapp. Gestion des cendriers urbains. Convention de collaboration.

Une affaire qui fume !

Il est question de mettre des cendriers devant certains commerces l'acceptant, moyennant l'entretien des objets par les commerçants eux-mêmes, ils sont commandés et seront installés devant les établissements participants (pour l'instant 12 pièces) Madame Le Bussy tire la clope tendue et souhaite savoir pourquoi des pictogrammes ne sont pas installés aux abords des six cendriers disponibles à Durbuy vieille ville ? La réponse vient de l'échevin des travaux qui s'avoue coupable, mais que sa faute serait rapidement corrigée.

**Point 39 :** PIC Phase 2 / PCDR. Aménagements traversée Izier. Décompte final.

Monsieur Paquet, liste du bourgmestre ayant la parole, il la garde et indique les chiffres relatifs à ce point 39, il signale qu'il y a 26.000 euros de dépassement suite à la fluctuation des prix du tarmac.

Madame Rasse (MR) parle d'un PV où il est uniquement question du plateau du Boulac ? L'échevin Paquet répond que le tarmac posé est coloré, mais que le travail n'est pas bien fait, le rapport date de novembre, et Madame Rasse parle d'un endroit où le travail est hors de la zone phase 2.

Elle reprend la parole pour faire savoir que de chez elle au Boulac (700 mètres) il y a 18 taques de chambres de visites, elle trouve cela hallucinant !!! Monsieur Paquet indique que les raisons peuvent être multiples, et que l'on ne pose pas autant de chambres de visite sans motivation précise, mais il ne peut en dire davantage en l'état. La résistance des filets d'eau est maintenant en cause, les divers opérateurs du chantier sont en divergences, Monsieur Paquet précise que 754.000 € ont été investis dans les travaux du village (3% de dépassement du budget prévu), et rares sont ceux qui peuvent se vanter d'avoir d'aussi belles réalisations urbaines, etc. Divers échanges entre l'échevin des travaux et les entrepreneurs concernant les travaux existent, Monsieur Paquet répondra lors d'un prochain conseil.

Madame Rasse ne semble pas satisfaite, pas mal d'habitants d'Izier viennent se plaindre auprès d'elle, mais on en restera là.

**Point 40** : Urbanisme. Maintien des périmètres soumis au RGBSR.

RAS, le point ayant été retiré.

Selon la coutume de bonne manière, le bourgmestre remercie les gens venus assister à la séance publique du Conseil Communal avant de décréter le huis clos pour vider les points restant à l'ordre du jour, je vous le rappelle, il en reste 37.

La séance publique se termine à +- 21 h 30 (de mémoire)

Mais il sera également débattu de notre intention de filmer, et du courrier que j'ai envoyé le 13 novembre au Directeur général Henri Maillieux, ([voir sur ce lien](#)) cette discussion à huis clos pour ce sujet précis est une aberration ! Elle est hors la loi, et l'opposition aurait été bien avisée de refuser de participer à cette mascarade. Il faut garder en mémoire que le bourgmestre déclare à Julien Bil de l'Avenir.net, je cite : « Nous ne comptons pas nous opposer à cette démarche qui répond finalement à l'air du temps, indique le bourgmestre Philippe Bontemps, interrogé sur cette volonté de la liste citoyenne ». <https://goo.gl/wUPs9w> dans un article du 1<sup>er</sup> décembre page 9 du journal l'Avenir du Luxembourg, on relève que le bourgmestre déclare à Julien Bil à propos du huis clos sur le projet de filmer, je cite : *De façon à ce que tout le monde puisse émettre sereinement son avis autour de la table...* ! Oui, vous avez bien lu, le huis clos pour parler sereinement, alors à quoi servent les séances publiques si les élus ne parlent pas sereinement, que doivent-ils cacher ! Le mayer y indique encore l'idée de filmer, mais par un membre du personnel communal avec du matériel adéquat. Comme si nous étions démunis de la technologie d'aujourd'hui ou du savoir-faire pour l'utiliser ! Quelle insulte à notre intelligence, mais non, nous ne sommes pas débiles, le numérique, nous connaissons, nous maîtrisons. Nous aussi nous savons appeler un chat, un chat !

Je citerais donc Paul Ouanich :

*Ce n'est pas parce qu'un aveugle ne peut pas voir,  
Qu'un muet ne peut pas parler  
Ou qu'un sourd ne peut pas entendre,  
Qu'il faut les prendre pour des billes !!!!!*

Je vous l'ai déjà fait savoir dans un autre article, nous n'en resterons pas là, il s'agit dans le cas d'espèce du déni de démocratie, nous sommes à la veille de 2018, pas question d'être crucifié dans nos actions où nos initiatives citoyennes respectueuses des législations, par des prétextes d'opérettes, des faux-fuyants ou des justifications bidon.

Pensez un peu que les débats du Parlement de Wallonie (et même en Flandre) sont publics, et télévisés. Et à Durbuy, une caméra semble faire trembler l'institution communale.

Aujourd'hui, je parle à des citoyennes, des citoyens, mais demain, ne l'oubliez pas, vous serez des électeurs, et vous devez savoir tout, car vous êtes également des acteurs de la vie communale, ne l'oubliez jamais, sans vous, Durbuy ne serait rien.

Le prochain conseil se tiendra le 21 décembre prochain à 20 h 00 les membres de la liste Changer? Changeons! se retrouveront également pour la dernière fois de l'année dans le parc de la commune à Barvaux s/O vers 19 h 30.

N'oubliez pas de suivre l'évolution de la politique locale et de ses développements sur nos espaces Internet, qui ont été piratés un ou deux jours après l'interdiction de caméra, mais qui fonctionnent à nouveau depuis peu, grâce au travail acharné de Bernard Adam, merci à lui pour son courage et sa ténacité.

Ci-après, dans un encart spécial, vous lirez les commentaires de mon ami Marc Blasband sur cet avant-dernier conseil communal 2017.

On se retrouve très bientôt,

Rédacteur :

**Alain ROPPE.**

*Ce compte-rendu non officiel n'est nullement exhaustif des débats.*

*N'oubliez pas qu'il vous est toujours possible de vous adresser à l'Administration communale pour obtenir des informations complémentaires ou des extraits du PV officiel.*

## Impression du Conseil Communal de 29 novembre 2017 par Marc Blasband.

Bonjour,

J'ai été atterré par la dernière réunion du conseil communal. Avec le temps de la réflexion je suis pétrifié.

De quoi a-t-on parlé ? En fait d'êtres d'acier, parfois parasités par d'autres êtres à base de carbone et d'eau. Tout doit être fait pour satisfaire ces bolides : les routes, les parkings. Les parasités ne sont que ce qu'ils sont : insignifiants ; leurs besoins, leurs envies, leurs bonheurs n'ont pas été mentionnés une seule fois.

J'ai aussi vu notre nouvelle religion accaparer presque tout le temps de parole. Le dieu Fric a été honoré pendant toute la soirée. Leur prêtre, échevin des finances, a énoncé les montants des fabriques d'église, sans se soucier d'aucune façon des paroissiens. Quel réconfort donnent ces églises aux gens ? Quelles joies ? À quoi servent ces reliquats de l'histoire. Si une seule personne en profite, j'admettrais, mais même cette unique personne n'est pas mentionnée. Le grand prêtre lui ne raisonne qu'en termes d'euros. Il se réjouit que je ne sais quoi sera moins cher, mais pourquoi ce bazar et à quelle fin ?

À la base de notre vivre ensemble, il y a, n'en déplaise aux politiciens, des choix de sociétés :

Des grandes surfaces au lieu de petits commerces (conséquence : notre centre-ville disparaît).

Depuis des lustres la majorité au pouvoir a fait du tourisme la seule industrie de croissance de la commune, avec tous les dangers d'une économie avec un seul vecteur.

Pendant des années, l'administration communale a favorisé l'implantation de nouveau gîtes, pour augmenter les revenus, leitmotiv de nos élus. Nous en payons maintenant les nuisances.

La propreté des rues n'est bien résolue qu'à Durbuy vieille ville. Ce mépris du citoyen lambda est-elle acceptable ?

La solidarité avec les moins favorisés est bancal, on l'a déléguée au CPAS et puis on s'en frotte les mains.

Appliquons-nous localement la COP 23 ? C'est-à-dire que nous ne participons pas localement à la lutte contre le réchauffement climatique.

Devons-nous maintenir notre nature, nos bois, nos paysages comme héritage pour nos enfants ?

Toutes les politiques de la commune font de Barvaux une ville-dortoir sans âme. Cela n'est jamais soulevé.

Faut-il mettre la vie avant le fric, life before money ?

Je ne me souviens pas d'avoir vécu une discussion quelconque sur ces sujets qui me semblent cependant essentiels. Ou ne sont-ils essentiels que pour moi ?

1. Un plan de rénovation urbaine de Barvaux.

En principe, c'est une bonne chose de faire des plans à long terme.

Mais ici il s'agit d'une revisite du plan de 2007. Les deux rotondes et les bâtiments attenants (où est logée la poste) et la passerelle sont les résultantes de ce plan de 2007. Mais était-il nécessaire de refaire tout l'exercice ? Par ailleurs, si le bourgmestre se vante de l'amélioration de Bomal grâce à un tel plan, pourquoi n'avons-nous pas vu cette amélioration à Barvaux pendant ces dix dernières années ?

Bizarrement, la disparition de nombreux commerces de Barvaux depuis 2007 n'a pas été citée. Or un centre sans commerce ne sera que très difficilement convivial. Les gens n'y vont pas pour déambuler ; comme cela a été reconnu pendant le Conseil Communal pour Chainrue. Quant à la déambulation verte, n'en parlons pas. Le beau parc communal, entre l'ancienne et la nouvelle maison communale est presque toujours vide. J'aime l'idée d'un parc avec vue sur l'Ourthe, mais je serai un des rares amateurs ; voir un grand public s'y promener est un souhait théorique, je dois le reconnaître, avec réellement le cœur pincé.

On a parlé toute la soirée de parcage et de voitures. Or, d'ici à dix ans, le réchauffement climatique risque de nous forcer à supprimer l'auto. Ce sera tout à pied, tout en transports en commun. Ce risque nous menace. Ne pas le citer, ne pas le prendre en compte dans un plan à long terme, est pour moi un sommet de l'incompétence, digne de notre administration communale. Enfin, nous sommes à la saison de la COP 23. Le réchauffement climatique n'a plus la cote.

Autre silence, le grand espace derrière le Juliéna. Il est cité dans l'analyse de la situation, mais pas dans les propositions d'actions. Veut-on le réserver pour le ski indoors que Marc Coucke prévoirait, comme le soutiennent des rumeurs persistantes ?

Je n'ai pas entendu une seule fois le mot habitat social. Mais j'oublie, notre bourgmestre n'aime que les gens pleins aux as.

La conclusion m'a fait peur. Il faut ce plan pour obtenir des subsides, l'amélioration des conditions de vie des citoyens est accessoire.

## 2. Le Conseil Communal des jeunes

Du baume sur mon cœur, certainement sur le cœur de tout le monde. Des jeunes qui s'intéressent à leur avenir et à l'avenir de la société. Il s'agit d'une espèce en voie de disparition, je craignais même qu'elle avait disparue.

Mais quelle leçon leur ont donné l'administration communale ainsi que les conseillers communaux ? Il ne s'agissait ce soir que de sous. Une seule fois, j'y reviens plus loin, les humains ont eu voix au chapitre. Sinon uniquement des subsides et des euros. Life Before Money. La Vie avant le Fric.

### 3. L'art contemporain

Ici aussi j'approuve. Même si je n'ai pas tout compris, l'élocution de l'échevine est trop mauvaise. La question de Laurence Le Bussy est pertinente : peut-on se fier à la ministre pour la pérennité des subsides ? Une autre question n'a pas été citée : quelle relation avec le musée de Marcel Duchamp dont Marc Coucke nous menace ?

### 4. Les Taupières

Le Conseil Communal confirme que cela va mal. Une maladie frappe les arbres et les revenus ne sont pas ce qu'ils devraient être. C'est normal et cela arrive dans toutes les entreprises. Mais j'y pense, certaines rumeurs disent que Marc Coucke veut y installer son musée Marcel Duchamp. Prépare-t-on cette vente en la justifiant par le déclin de cet établissement ?

### 5. Les Gîtes

Enfin voici un problème humain, sans facture ni budget. Les gîtes sont des nuisances et la commune essaie d'y remédier. C'est bien. J'approuve. Je n'en souffre pas, mais certains de mes amis bien.

Cependant, personne n'a soulevé la responsabilité du bourgmestre, qui par sa politique sur une dizaine d'années a causé cette situation. Il a en effet soutenu l'érection de nouveaux gîtes en leur assignant une grande priorité.

Marc Blasband.



Basse Cour 13

6940 BARVAUX S/O

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

est invité pour la première fois à assister à la réunion du Conseil Communal du **mercredi 29 novembre 2017 à dix-neuf heures.**

Le Directeur général,

Henri MAILLEUX

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS

#### ORDRE DU JOUR

1. Rénovation urbaine Barvaux. Présentation. Adoption du dossier.
2. Budget 2018 de la fabrique d'église d'IZIER-OZO.
3. Budget 2018 de la fabrique d'église de JENNERET.
4. Budget 2018 de la fabrique d'église de TOHOGNE.
5. Budget 2018 de la fabrique d'église de VILLERS-STE-GERTRUDE.
6. Comptes 2016 de la fabrique d'église de JENNERET.
7. Comptes 2016 de la fabrique d'église de TOHOGNE.
8. Règlement-taxe délivrance documents administratifs. Modification.
9. Coopérative « Li Terroir ». Souscription de parts C.
10. Conseil communal des jeunes. Information.
11. Subside supracommunalité. Asbl Halle aux Blés Musée d'Art moderne et contemporain.
12. Acquisition œuvres d'art. Sculpture « La source de la vie » (Symposium).
13. AIVE. Remplacement Romuald NINANE.
14. AIVE. Secteur Valorisation et Propreté. Remplacement Romuald NINANE.
15. Fondation SOS Asbl. Remplacement Romuald NINANE.
16. IDELUX Secteur Durbuy. Remplacement Romuald NINANE.
17. La Famenoise. Remplacement Romuald NINANE.
18. VIVALIA. Remplacement Romuald NINANE.
19. Commission communale Accueil Temps Libre. Remplacement Romuald NINANE.
20. CIESAC (Les Avins). Assemblée générale du 11 décembre 2017.
21. ORES. Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2017.
22. ORES. Assemblée générale statutaire du 21 décembre 2017.
23. VIVALIA. Assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2017.
24. IDELUX. Assemblée générale stratégique du 20 décembre 2017.
25. IDELUX Finances. Assemblée générale stratégique du 20 décembre 2017.
26. IDELUX Projets publics. Assemblée générale stratégique du 20 décembre 2017.
27. IMIO. Assemblée générale du 14 décembre 2017.
28. Forum de la Mobilité Asbl. Rapport d'activités 2016.
29. IDELUX Secteur Durbuy. Rapport d'activités 2016-2017.
30. MCAE Les Libellules Asbl. Rapport d'activités 2016, budget et comptes 2017.
31. Police administrative : règlement sur les gîtes de grande capacité.

32. Sanctions administratives communales. Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire sanctionnateur par la Province. Avenant.
33. Régie Foncière. Vente lot 2 Trois Fontaines à Pas-Bayard. Projet d'acte.
34. Régie Foncière. Vente à Barvaux à la CBC. Projet d'acte.
35. Régie Foncière. Vente à Wéris à B. WALTHERY. Projet d'acte.
36. PCDR – Maison rurale polyvalente de Villers-Ste-Gertrude. Cahier spécial des charges adapté et nouveaux marchés.
37. Transformation Pères Oblats. Lot 1. Gros œuvre. Cahier spécial des charges adapté.
38. Projet Be Wapp. Gestion des cendriers urbains. Convention de collaboration.
39. PIC Phase 2 / PCDR. Aménagements traversée Izier. Décompte final.
40. Urbanisme. Maintien des périmètres soumis au RGBSR.
41. Désignation d'une institutrice primaire à raison de vingt-et-une périodes en remplacement de Sarah MELOT : Florence BONJEAN.
42. PE. Désignation d'une institutrice primaire à plein-temps en remplacement de Stéphanie QUOITIN : Stéphanie BRISBOIS.
43. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de huit périodes en remplacement d'Annick DUBOISDENGGHIEN : Illana COLAS.
44. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de deux périodes en remplacement de Julie GROVEN : Illana COLAS.
45. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de neuf périodes en remplacement de Julie GROVEN : Illana COLAS.
46. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de deux périodes en remplacement de Julie GROVEN : Caroline COULEE.
47. PE. Désignation d'un instituteur primaire à raison de six périodes en remplacement de Michel BIHAIN : Caroline COULÉE.
48. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de douze périodes en remplacement de Virginie BAUGNIET : AURORE DEPOTTER.
49. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de neuf périodes en remplacement de Julie GROVEN : Aurore DEPOTTER.
50. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de douze périodes en remplacement de Virginie BAUGNIET : AURORE DEPOTTER.
51. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de vingt périodes en remplacement d'Annick DUBOISDENGGHIEN : Clémence DUBUISSON.
52. PE. Désignation d'une institutrice primaire à temps plein en remplacement d'Anne-Catherine JOB : Clémence DUBUISSON.
53. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de onze périodes en remplacement de Julie GROVEN : Mélanie HERMANS.
54. 45. PE. Désignation d'une institutrice primaire à d'un temps plein en remplacement de Julie GROVEN : Delphine LECART.
55. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de seize périodes en remplacement de Stéphanie QUOITIN : Morgane MARTIAL.
56. PE. Désignation d'un maître spécial en éducation physique à raison de dix périodes : Laurence NINANE.
57. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de douze périodes dans un emploi vacant : Amélie NOËL.
58. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de treize périodes dans un emploi vacant : Amélie NOËL.
59. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de huit périodes en remplacement de Rosine SARLET : Amélie NOËL.
60. PE. Désignation d'un maître de morale à raison d'une période en remplacement de Michel BIHAIN : Marie PEPINSTER.
61. PE. Désignation d'un maître de morale à raison d'une période en remplacement de Michel BIHAIN : Marie PEPINSTER.
62. PE. Désignation d'un Maître de philosophie et citoyenneté à raison de deux périodes en remplacement d'Arlette PERILLEUX : Marie PEPINSTER.
63. PE. Désignation d'un maître de morale à raison de deux périodes en remplacement de Muriel STUBBE : Marie PEPINSTER.

64. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de quatorze périodes en remplacement d'Arlette PERILLEUX : Marie PEPINSTER.
65. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de dix-sept périodes en remplacement d'Arlette PERILLEUX : Marie PEPINSTER.
66. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de vingt périodes en remplacement d'Arlette PERILLEUX : Marie PEPINSTER.
67. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de onze périodes en remplacement de Véronique HUET : Marie PEPINSTER.
68. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de douze périodes en remplacement d'Arlette PERILLEUX: Céline PHILIPIN.
69. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison d'une période en remplacement de Laurie DE COPPIN DE GRINCHAMPS : Solange PRICK.
70. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de cinq périodes en remplacement de Laurie DE COPPIN DE GRINCHAMPS : Solange PRICK.
71. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de douze périodes en remplacement de Laurie DE COPPIN DE GRINCHAMPS : Solange PRICK.
72. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de dix-neuf périodes en remplacement d'Hélène PIRON : Solange PRICK.
73. PE. Désignation d'une maître de philosophie et de citoyenneté à raison d'une période en remplacement de Myriam FRANCO : Aurore TRINE.
74. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de dix périodes en remplacement de Véronique HUET : Aurore TRINE.
75. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de douze périodes en remplacement de Virginie BAUGNIET : FANNY VIATOUR.
76. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de trois périodes en remplacement de Sarah MELOT : Fanny VIATOUR.
77. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de huit périodes en remplacement de Stéphanie QUOTIN : Fanny VIATOUR.